

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET  
DES FINANCES



DIRECTION GENERALE DU TRESOR  
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail



# RAPPORT ANNUEL 2011



P.30/4 TRE



# RAPPORT ANNUEL 2011 DU TRESOR PUBLIC

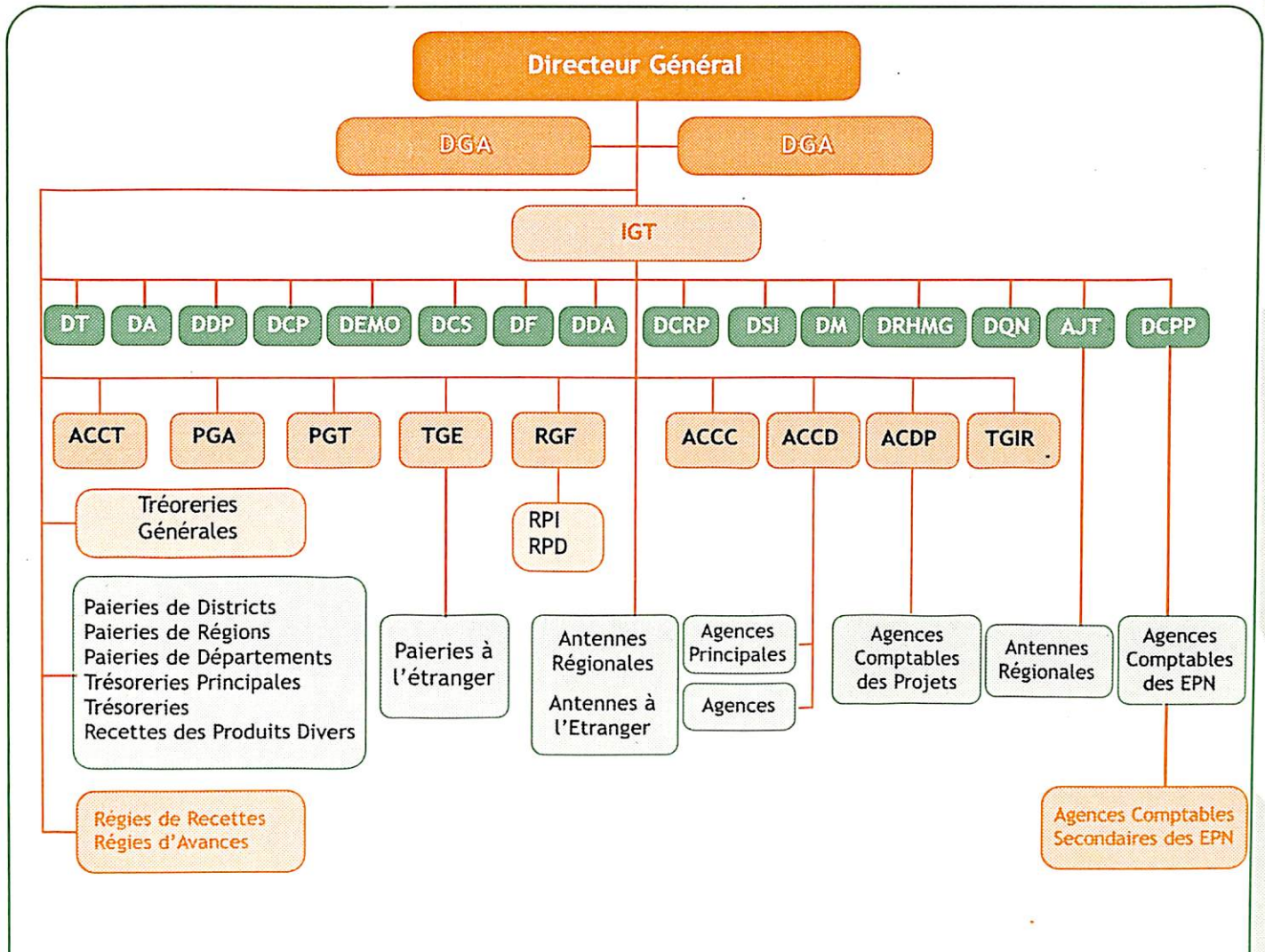
# RAPPORT ANNUEL 2011

The background features a complex geometric pattern. The lower half is dominated by a series of parallel, slanted stripes in various shades of green and white, creating a sense of depth and movement. Above the stripes, the text 'RAPPORT ANNUEL' is centered in a bold, green, sans-serif font. Below it, the year '2011' is rendered in a larger, bolder green font, with several thin, white, radiating lines extending from the left side of the '0' and the '1', giving it a dynamic, sunburst-like appearance.

# SOMMAIRE

ORGANIGRAMME . . . . .	9
ATTRIBUTIONS . . . . .	11
MOT DU DIRECTEUR GENERAL . . . . .	13
INTRODUCTION . . . . .	15
Chapitre I : LES MOYENS D'ACTION . . . . .	17
I - LES RESSOURCES HUMAINES . . . . .	19
A/ La structure de l'effectif . . . . .	19
B/ La formation . . . . .	20
C/ La prise en charge médico-sociale . . . . .	23
II - LES RESSOURCES MATERIELLES . . . . .	26
A/ La gestion du patrimoine . . . . .	27
B/ Le dispositif informatique . . . . .	27
III - LA POLITIQUE DE COMMUNICATION . . . . .	30
A/ La diffusion de l'information . . . . .	30
B/ L'assistance aux structures du Trésor Public . . . . .	30
C/ Les relations avec les médias et le public . . . . .	30
Chapitre II : LES REALISATIONS . . . . .	33
I - L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT . . . . .	35
A/ Les ressources . . . . .	35
B/ Les charges . . . . .	36
II - LA REGLEMENTATION, LA SURVEILLANCE ET LE CONTROLE. . . . .	37
A/ Le secteur bancaire et financier . . . . .	37
B/ Les postes comptables. . . . .	46
III - L'ASSISTANCE JURIDIQUE . . . . .	52
A/ La gestion du contentieux . . . . .	52
B/ Le conseil et l'expertise juridique . . . . .	53
C/ Les enquêtes et investigations . . . . .	54
CONCLUSION . . . . .	55
ANNEXE . . . . .	57

# ORGANIGRAMME DE LA DGTCP



## LEGENDE

- |   |  |
|---|--|
| ACCC : Agence Comptable des Créances Contentieuses              | DGA : Directeur Général Adjoint                                  |
| ACCD : Agence Comptable Centrale des Dépôts                     | DM : Direction de la Microfinance                                |
| ACCT : Agence Comptable Centrale du Trésor                      | DQN : Direction de la Qualité et de la Normalisation             |
| ACDP : Agence Comptable de la Dette Publique                    | DRHMG : Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux |
| AJT : Agence Judiciaire du Trésor                               | DSI : Direction des Systèmes d'Information                       |
| DA : Direction des Assurances                                   | DT : Direction du Trésor   |
| DCP : Direction de la Comptabilité Publique                     | IGT : Inspection Générale du Trésor                              |
| DCPP : Direction de la Comptabilité Parapublique                | PGA : Paierie Générale des Armées                                |
| DCRP : Direction de la Communication et des Relations Publiques | PGT : Paierie Générale du Trésor                                 |
| DCS : Direction de la Coordination Statistique                  | RGF : Recette Générale des Finances                              |
| DDA : Direction de la Documentation et des Archives             | RPD : Recette Principale des Douanes                             |
| DDP : Direction de la Dette Publique                            | RPI : Recette Principale des Impôts                              |
| DEMO : Direction des Etudes, des Méthodes et Organisation       | TGE : Trésorerie Générale pour l'Etranger                        |
| DF : Direction de la Formation                                  | TGIR : Trésorerie Générale des Institutions de la République     |

## ATTRIBUTIONS

Placée sous l'autorité du Directeur Général, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) est chargée :

- de la définition de la politique et de la gestion administrative et comptable de la trésorerie de l'Etat ;
- de l'exécution et du contrôle des opérations des budgets de l'Etat, des Etablissements Publics Nationaux (EPN) et des Collectivités Territoriales ;
- de la garde et du maniement des deniers publics ;
- de la gestion administrative, financière et comptable de la dette publique ;
- des relations financières avec l'extérieur ;
- de l'élaboration et de l'application de la réglementation de la comptabilité publique ;
- de la tenue de la comptabilité de l'Etat, des EPN et des Collectivités Territoriales ;
- de l'élaboration et de l'application de la réglementation relative aux institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit ;
- de la collecte de l'épargne publique ;
- de l'élaboration et de l'application de la réglementation relative aux organismes s'occupant du crédit, des assurances et des opérations boursières en liaison avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest-Africaine ;
- de la politique monétaire et bancaire, en liaison avec la BCEAO ;
- du conseil et de l'information économique et financière ;
- de la clôture des opérations de liquidation des organismes publics et parapublics ;
- de la surveillance des entreprises sous tutelle.

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique est le supérieur hiérarchique des agents de tous les services du Trésor Public. A ce titre, il organise et coordonne l'ensemble des activités.

Il est assisté, dans l'exercice de ses fonctions, de deux (2) Directeurs Généraux Adjointes qui forment, avec lui, la Direction Générale.

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est composée de :

- l'Inspection Générale du Trésor ;
- Directions Centrales ;
- Postes Comptables Généraux ;
- Postes Comptables Supérieurs Déconcentrés ;
- Postes Comptables Subordonnés Déconcentrés.

## LE MOT DU DIRECTEUR GENERAL

L'année 2011 aura été particulièrement marquée par la crise post-électorale qui a, entre autres impacts, fragilisé les fondamentaux de l'économie nationale.

Dans cet environnement peu favorable, notre administration n'a pas failli à sa mission, en dépit d'importants dommages subis par certains de ses services. Elle a su exercer, avec dynamisme, ses attributions relatives à la gestion financière et comptable des opérations de l'Etat tout en faisant face aux contraintes nouvelles ayant trait à la reconstruction post-crise et à la relance économique.



La tâche a été d'autant plus délicate qu'il nous a également fallu veiller au respect des engagements de l'Etat, par des efforts substantiels d'apurement du stock d'arriérés de dettes en vue d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés.

Pour y parvenir, des actions majeures ont dû être entreprises tant au niveau du rééquipement des services sinistrés que de l'amélioration du cadre institutionnel avec, notamment, la création de nouvelles structures à l'échelon central. Ces changements se sont accompagnés d'une politique managériale privilégiant la valorisation des ressources humaines, pilier de notre action administrative.

Nous osons espérer que ces initiatives auront contribué, substantiellement, à l'amélioration de l'image et de la crédibilité de notre institution, de même qu'à restaurer la confiance des partenaires, usagers ou clients qui demeurent au cœur de nos priorités.

C'est le lieu pour moi de féliciter tous les agents du Trésor Public qui, dans un esprit de cohésion et d'équipe ont su se remettre au travail, avec ardeur et abnégation, grâce à leur capacité à surmonter les écueils d'ordres divers.

Certes, les défis à relever demeurent immenses. Cependant, forts de nos potentialités et en raison du retour progressif à la normalité, nous restons confiants en l'avenir.

Il nous appartient donc de poursuivre nos efforts, pour le rayonnement du Trésor Public mais aussi et surtout, en vue d'accompagner nos autorités politiques et administratives dans la mise en œuvre du programme présidentiel et de la politique gouvernementale.

KONE Adama

## INTRODUCTION

Le

présent rapport annuel s'inscrit au rang des documents de synthèse destinés à rendre compte d'une gestion et à répondre aux exigences de transparence que commande l'efficacité de l'action administrative. Il retrace l'ensemble des activités réalisées, pendant l'année 2011, par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, dans un contexte particulièrement difficile, eu égard à la crise sociopolitique.

Le Rapport Annuel 2011 s'articule en deux (2) grandes parties : la première présente les moyens d'action ayant concouru à assurer le fonctionnement de l'institution (Chapitre I) tandis que la seconde fait la synthèse des réalisations (Chapitre II).



---

# LES MOYENS D'ACTION

Les moyens d'action mis en œuvre par le Trésor Public pour l'accomplissement des missions qui lui sont dévolues peuvent être appréhendés à travers les ressources humaines dont il dispose, les ressources matérielles mises en place et la politique de communication adoptée.

## I - LES RESSOURCES HUMAINES

La gestion des ressources humaines se déroule dans le cadre d'une politique managériale qui peut être appréhendée au regard de la structure de l'effectif, de la formation du personnel et de sa prise en charge médico-sociale.

### A/ LA STRUCTURE DE L'EFFECTIF

La structure de l'effectif du Trésor Public s'apprécie par l'entremise d'une classification du personnel par types d'agents, par catégories et selon l'emploi.

#### 1. La classification selon les types d'agents

TYPE D'AGENTS	HOMMES	FEMMES	TOTAL	TAUX
Fonctionnaires	1903	1276	3179	88,75%
Contractuels	283	120	403	11,25%
<b>Total</b>	<b>2186</b>	<b>1396</b>	<b>3582</b>	
<b>Taux</b>	<b>61,03%</b>	<b>38,97%</b>		

#### 2. La classification selon la catégorie

CATEGORIES	HOMMES	FEMMES	TOTAL	TAUX
Grade A	770	342	1112	31,04%
Grade B	566	478	1044	29,15%
Grade C	450	411	861	24,04%
Grade D	117	45	162	04,52%
Contractuels	283	120	403	11,25%
<b>Total</b>	<b>2186</b>	<b>1396</b>	<b>3582</b>	

### 3. La classification selon l'emploi

EMPLOIS		HOMMES	FEMMES	TOTAL	TAUX	
Emplois Trésor	ASF-Option Trésor	282	132	414	11,56%	47,77%
	Inspecteur du Trésor	230	106	336	9,38%	
	Contrôleur du Trésor	316	88	404	11,28%	
	Commis du Trésor	278	279	557	15,55%	
Autres emplois		1080	791	1871		52,23%
Total		2186	1396	3582		

## B/ LA FORMATION

### 1. La formation initiale et les stages

Les activités en matière de formation initiale et de stage ont, entre autres, porté sur le suivi administratif et pédagogique de la formation de base, la planification et l'évaluation des stages ainsi que la sensibilisation des élèves au Code de déontologie.

#### a) Le suivi administratif et pédagogique de la formation de base

Les actions menées dans le cadre de ce suivi ont concerné 89 élèves de la promotion 2011-2012, dont 25 du cycle des Administrateurs, 23 du cycle des Inspecteurs et 41 du cycle des Contrôleurs de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA).

Ces actions ont consisté à préparer la formation, suivre l'exécution des cours, évaluer les enseignements et prendre part à des rencontres au sein de ladite école.

- **La préparation de la formation**

Elle s'est faite, dans un premier temps, par l'actualisation de la liste des formateurs en vue de reconstituer le pool formateur qui a enregistré le départ de 5 enseignants et l'arrivée de 7 nouveaux.

Des rencontres avec l'ensemble des formateurs vacataires se sont, par la suite, tenues afin que des dispositions soient prises pour l'organisation des cours.

- **Le suivi de l'exécution des cours**

Le suivi des cours pour les cycles Supérieur, Moyen Supérieur et Moyen s'est réalisé à travers les actions suivantes :

- l'élaboration et la mise à jour permanente du calendrier d'exécution des cours par des séances de travail avec les chargés d'encadrement de l'ENA ;
- le remplacement de certains formateurs pour cause d'indisponibilité ;
- les sessions de formations pratiques à l'Institut de Formation et de Renforcement des Capacités DIBY Koffi Charles (IFRC-DKC).

- **L'évaluation des enseignements**

Les enseignements à l'ENA ont été soumis à une évaluation, immédiatement après la formation. Cette méthode, appelée évaluation "à chaud", a permis de mesurer le niveau de satisfaction des apprenants et de donner au formateur, dont l'enseignement est évalué, la possibilité d'améliorer ses prestations futures.

- **Les rencontres à l'ENA**

Deux types de rencontres ont eu lieu à l'ENA. Elles ont concerné, d'une part, les élèves de chaque cycle de la filière Trésor et, d'autre part, les coordonnateurs de toutes les filières avec la Direction de l'Ecole de Gestion Economique et Financière de l'ENA.

## **b) La planification, le suivi et l'évaluation des stages**

Les stages ayant fait l'objet de planification sont relatifs aux stages internes des élèves de l'ENA et aux stages externes qui prennent en compte les établissements conventionnés et les sollicitations des Agents du Trésor Public. Des actions dans le cadre du suivi et de l'évaluation ont également été mises en œuvre.

- **Les stages internes**

Au nombre de 111, les élèves de la promotion 2010-2011 de l'ENA ont été affectés dans 56 services du Trésor Public en vue d'être imprégnés des réalités de la profession. Ces affectations ont été accompagnées de la validation des thèmes de mémoire des élèves Administrateurs et Inspecteurs. Au total, 60 thèmes ont été validés et transmis à l'ENA.

- **Les stages externes**

Au titre de l'année 2011, sur 156 disponibilités de stages recueillies auprès des services du Trésor Public, 124 stages ont été accordés. Ainsi, en réponse à 65 sollicitations internes et 8 demandes d'établissements conventionnés, 73 stages ont été octroyés à Abidjan. A l'intérieur du pays, 51 stages ont été acceptés, satisfaisant ainsi à la totalité des requêtes formulées.

Il ressort de ce qui précède que 55% des stages accordés relèvent de demandes internes tandis que 45% ont été sollicités par les établissements conventionnés. Par ailleurs, il est à remarquer que le taux de stagiaires affectés à Abidjan (59%) est largement supérieur à celui de l'intérieur du pays (41%).

- **Le suivi des stages**

Organisé en deux phases, ce suivi visait à évaluer les dispositions contenues dans « le Guide du tuteur de stage » ainsi que le programme de l'ENA relatif au stage pratique.

Le premier suivi s'est effectué du 11 au 15 juillet 2011, à travers un questionnaire administré aux responsables des services d'accueil et aux stagiaires.

Sur 222 fiches délivrées, 200 ont été renseignées et traitées, soit un taux d'exécution de 90,90%. Le résultat de ce suivi a été transmis à tous les services d'accueil des stagiaires.

Le second suivi a eu lieu du 3 au 29 octobre 2011 dans 56 services d'accueil. Un rapport destiné au suivi a été établi pour être distribué dans les différents services concernés.

- **L'évaluation finale des élèves stagiaires de l'ENA**

En vue de l'évaluation finale des élèves de la promotion 2010-2011, une liste de 32 enseignants vacataires issus du Trésor Public, pressentis pour être membres du jury de soutenance, a été transmise à l'ENA.

### **c) La sensibilisation des élèves de l'ENA au Code de déontologie**

Les 29 août et 1<sup>er</sup> septembre 2011, 87 élèves de l'ENA de la filière Trésor ont été sensibilisés à l'éthique et à la déontologie.

Lors du déroulement de la deuxième mission de suivi des stages, du 3 au 29 octobre 2011, 109 des 111 élèves de l'ENA en stage dans les différents services du Trésor Public ont également été sensibilisés au Code.

## **2. La formation continue**

Au titre de la formation continue, plusieurs activités ont été menées en 2011. Au nombre de celles-ci, il convient de faire mention des sessions de formation au sein de l'IFRC-DKC ainsi que des séances de sensibilisation des agents au Code de déontologie.

### **a) Les sessions de formation**

21 sessions de formation ont été réalisées durant l'année 2011 dont 16 inscrites au plan de formation et 5 non prévues.

Sur un total de 1 354 agents attendus pour participer à ces différentes sessions, 1 377 y ont effectivement pris part, soit un taux de participation de 101,69%.

Ces formations ont été suivies d'une évaluation qui a permis d'apprécier les niveaux de satisfaction des participants. Il en résulte que, si globalement les agents sont satisfaits, des cas d'insatisfaction ont été enregistrés et sont liés, entre autres, au niveau de compréhension de l'agent, à la qualité pédagogique des formateurs ainsi qu'à une inadéquation entre le poste de travail du participant et le thème de la formation.

#### **b) La sensibilisation des agents au Code de déontologie**

Les séances de sensibilisation au Code de déontologie se sont déroulées à Abidjan et dans 13 circonscriptions financières de l'intérieur du pays. Elles ont concerné 611 agents du Trésor Public sur 600 prévus, soit un taux de réalisation de 101,83%.

### **C/ LA PRISE EN CHARGE MÉDICO-SOCIALE**

Le bien-être physique et moral des agents et des membres de leur famille constitue une préoccupation pour la Direction Générale qui y veille en leur assurant, par le biais de structures spécialisées, une assistance sanitaire et des prestations sociales multiples.

#### **1. L'assistance sanitaire**

L'assistance sanitaire englobe les activités curatives, les activités des services médico-techniques et les activités préventives.

##### **a) Les activités curatives**

Les interventions au titre des traitements curatifs ont été réalisées au travers d'activités médicales classiques et d'activités de couverture médicale.

- **Les activités médicales classiques**

Elles se résument en actes de consultation et de contrôle.

En 2011, les consultations enregistrées ont été de 39 154 contre 29 074 en 2010. Ceci révèle un accroissement des consultations, en dépit du ralentissement constaté au premier trimestre de l'année.

Parmi les personnes consultées, 4 949 se sont représentées pour des contrôles. Ce nombre est en baisse par rapport à celui de 2010 où 5 307 clients ont effectué des contrôles.

- **Les activités de couverture médicale**

De plus en plus importantes, les activités de couverture médicale ont été réalisées lors de 8 manifestations organisées par les services de la DGTCP sur la période de juillet à décembre 2011. 186 clients ont été reçus en soins par les équipes médicales mobilisées à ces occasions.

## **b) Les activités des services médico-techniques**

Les activités des services médico-techniques ont trait à la consommation de produits pharmaceutiques, aux analyses de laboratoire et aux examens radiologiques.

- **La consommation de médicaments**

La consommation de médicaments représentant les commandes et les ventes de médicaments ainsi que l'ensemble des consommations des services s'évalue à travers l'achat, la vente et la consommation.

Durant l'année 2011, le montant des achats de médicaments s'est élevé à 84 805 914 F CFA quand les ventes se chiffraient à 78 774 710 F CFA.

Les consommations de médicaments par les services et lors des mises en observation ont, quant à elles, été de 14 306 645 F CFA.

- **Les analyses de laboratoire**

Au titre des analyses de laboratoire, sur 5 876 clients reçus, 15 983 analyses ont été effectuées.

- **Les examens radiologiques**

Pour l'année, 1 973 examens de radio et 739 examens d'échographie ont été réalisés respectivement sur 1 304 et 739 clients. Ces chiffres ont considérablement chuté par rapport à ceux de 2010 qui étaient respectivement de 2 199 et 862. Cette baisse s'explique à la fois par la crise post-électorale et par une défaillance technique constatée sur le matériel au second trimestre.

## **c) Les activités préventives**

Les activités préventives ont été essentiellement axées sur les campagnes de sensibilisation contre certaines épidémies, la diététique préventive, le dépistage de certaines pathologies et la vaccination.

- **Les campagnes de sensibilisation**

Les actions de sensibilisation, ont porté aussi bien sur les affections du choléra et du VIH/SIDA que sur l'éducation nutritionnelle des agents.

Suite à l'épidémie de choléra déclarée par le Ministère de la Santé en janvier 2011 à Abidjan, précisément dans la commune d'Adjamé, des équipes médicales ont été constituées pour sensibiliser les agents du Trésor Public du District d'Abidjan. Cette campagne a visé les modes de prévention et la conduite à tenir en cas de contamination. Des affiches ont, en outre, été distribuées dans tous les services.

En décembre 2011, une sensibilisation des agents sur le VIH/SIDA a eu lieu lors de la célébration de la journée mondiale de lutte contre le SIDA.

- **La diététique préventive**

Des initiatives en faveur de la diététique préventive ont été entreprises à travers l'éducation nutritionnelle. Elle a pour objectif de sensibiliser sur les maladies métaboliques et leur mode de prévention. A cet effet, des séances hebdomadaires d'information sur les bonnes pratiques en matière de nutrition ont été organisées à l'attention des agents.

- **Les activités de dépistage**

Une campagne de dépistage du diabète, de l'hypertension artérielle et de la surcharge pondérale chez les agents a été menée en vue d'apprécier la prévalence et d'initier des actions correctives.

Indépendamment de cette campagne, le dépistage du VIH a également été pratiqué sur 456 agents.

- **La vaccination**

La vaccination a essentiellement concerné les enfants dont 137 ont été vaccinés en 2011.

## **2. Les prestations sociales**

Les prestations sociales se présentent sous diverses formes et sont fournies au moyen de produits conçus à cet effet. Elles procèdent également d'actions à caractère social relevant de l'initiative de la Direction Générale.

### **a) Les produits sociaux**

Les produits mis à la disposition du personnel au titre des prestations sociales sont gérées par l'Assistance Mutuelle des Agents du Trésor de Côte d'Ivoire (AMAT-CI). Elles sont de 3 types.

- **La garantie maladie/maternité**

Au 31 décembre 2011, l'effectif des adhérents de l'AMAT-CI était de 3 529 adhérents dont 2 888 couverts à 80% et 641 à 90%. Le nombre total d'ayants droit se chiffrait à 10 774, soit un effectif de 14 303 personnes bénéficiant de la couverture médicale contre 10 250 en 2010.



La couverture médicale de ces bénéficiaires est assurée par un réseau de centres de santé composé de 432 structures de prestations de services de santé dont 162 situés dans le District d'Abidjan et 270 à l'intérieur du pays.

En 2011, sur un total de 14 303 assurés, 10 118 ont effectivement bénéficié de prestations, soit 70,74% de l'effectif.

- **Le décès et les frais funéraires**

Au titre de 2011, ont été enregistrés 27 cas de décès dont 10 agents et 17 ayants droit. Ces chiffres représentent un taux de mortalité de 0,28% pour les agents et 0,16% pour les ayants droit, soit un taux global de mortalité de 0,19%.

- **La retraite complémentaire**

Au titre de la retraite complémentaire, une cotisation moyenne par agent de 116 700 F CFA par trimestre a été enregistrée. Ce montant représente environ 11 fois et demie la cotisation minimum de 10 000 F CFA prévue. Le montant total des cotisations perçues en 2011 est de 411 912 853 F CFA.

Au cours de l'année, 36 dossiers de départ à la retraite ont été traités et ont donné lieu au reversement de la somme de 17 653 806 F CFA, soit un taux de reversement de 4,29%.

## **b) Les actions à caractère social**

Dans le cadre de la redynamisation de la politique sociale, les actions ci-après ont été menées surtout au cours du 4ème trimestre de l'année 2011 :

- des visites à 103 malades hospitalisés ou mis en observation ainsi qu'à leurs familles ;
- l'assistance financière à 6 agents dont l'état nécessitait une prise en charge ;
- la mise en place de séances d'écoutes quotidiennes ayant permis d'être informé de situations difficiles affectant certains agents et leurs familles : 17 cas ont fait l'objet d'investigations et bénéficient d'un accompagnement adapté.

## **II - LES RESSOURCES MATERIELLES**

Les activités menées dans le sens du renforcement des moyens matériels durant l'année 2011 concernent la gestion du patrimoine et le dispositif informatique.

## A/ LA GESTION DU PATRIMOINE

Les actions majeures entreprises au titre de la gestion du patrimoine se situent dans la période de mai à décembre 2011. Il s'agit notamment de :

- la rénovation de l'immeuble qui abrite la Direction Générale (ex-BCEAO) ;
- la réhabilitation et le rééquipement des services ayant fait l'objet de pillages ;
- l'organisation d'une mission en vue de dresser l'état des lieux du patrimoine du Trésor Public et la production d'un rapport filmé de ladite mission ;
- la centralisation des procès-verbaux de constats des services pillés lors de la crise post-électorale ;
- la création d'un fichier « fournisseur » devant permettre d'identifier les partenaires du Trésor Public.

## B/ LE DISPOSITIF INFORMATIQUE

Le dispositif informatique se déploie à travers l'extension du réseau, du système et administration base de données ainsi que par le développement d'applications informatiques.

### 1. Extension du réseau

#### a) Création de nouveaux sous-réseaux

Le réseau du Trésor Public s'est agrandi avec la connexion de nouveaux sites aussi bien à Abidjan qu'à l'intérieur du pays. Les sites nouvellement interconnectés sont les suivants :

- Cité Financière -Tour B ;
- Centre Médical du Trésor Public ;
- Direction Générale des Impôts ;
- Caisse Générale des Retraités et Agents de l'Etat (Aboisso, Bondoukou, Bonoua, Odienné, San-Pédro et Séguéla) ;
- Direction des Affaires Administratives et Financières du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Direction de la Solde ;
- Etablissements Publics Nationaux (environ 80, pour l'application CIGEP).

## **b) Augmentation de débits des sites**

Il s'agit de sites bénéficiant d'un débit de 256 Ko qui sont passés à 512 Ko et plus. Cette augmentation de débits a concerné les postes comptables des localités de Bondoukou, Bouaké, Korhogo, Man, San-Pedro et l'IFRC-DKC.

## **2. Système et administration base de données**

### **a) Migration du serveur de communication vers Windows 2003**

Les anciens serveurs de communication (NT4) étant hors d'usage, le système de communication a été migré dans l'environnement Windows 2003 après la crise post-électorale. Ceci permet à tous les utilisateurs d'application de se connecter au système informatique du Trésor Public.

### **b) Réalisation du portage des applications ASTER, REC, ENCLAVE, PEC-MER vers le serveur P550**

Le portage des applications des serveurs BLADE vers le serveur P550 avait pour objectif de sécuriser le système, compte tenu de la destruction de P550 de backup pendant la crise post-électorale.

Ainsi, après ce portage, le P550 de production a servi de serveur de backup jusqu'à ce jour.

### **c) Installation, configuration et paramétrage de deux serveurs SUN pour ORION**

La configuration de ces serveurs a été suivie d'une migration de l'application ORION de l'ancien serveur vers les nouveaux serveurs avec un passage à une version supérieure de Oracle.

### **d) Création d'une salle de backup**

Elle a consisté en l'aménagement technique d'une salle serveur avec un câblage informatique, une connexion réseau au moyen d'une ligne IP CONNECT de 2 MO doublée d'une liaison fibre optique (en cours de finition) de 10 MO. Cette action s'est poursuivie par l'installation de deux serveurs de sauvegarde pour l'enregistrement des données.

## **3. Développement d'applications informatiques**

Plusieurs applications informatiques ont été développées au cours de l'année 2011. Il s'agit de :

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>MISSION - Suivi des missions à l'intérieur et à l'extérieur du pays</b></li> </ul>
<p>Cette application permet de gérer automatiquement et de suivre l'ensemble des missions des agents du Trésor Public à l'intérieur et à l'extérieur du pays.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>GOREC - Gestion des émissions et recouvrements des Ordres de Recettes</b></li> </ul>
<p>GOREC assure la gestion automatique du suivi de l'identification et des activités des contribuables, d'une part, et de celui des émissions et recouvrements des ordres de recettes, d'autre part.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ORAS - Transformation de la comptabilité bancaire en comptabilité Etat avec interfaçage de ORION et ASTER</b></li> </ul>
<p>Cette application assure la conversion automatique de la comptabilité bancaire à la comptabilité de l'Etat et le transfert automatique dans ASTER des écritures comptables.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>TOFE - Elaboration du tableau des opérations financières de l'Etat</b></li> </ul>
<p>Elle permet le paramétrage et l'édition automatique du TOFE à partir des écritures comptables contenues dans ASTER.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ARCHIVACT - Gestion des actes administratifs et de suivi des carrières</b></li> </ul>
<p>Cette application permet d'archiver, de rattacher au service et à l'agent, l'ensemble de ses actes administratifs et d'en faire un suivi automatique.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>SIGEF - Gestion des EPN</b></li> </ul>
<p>SIGEF permet la gestion automatique de la comptabilité des EPN avec génération automatique des livres journaux et du compte financier. L'application a été déployée sur plus de 500 postes de travail.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ALJASTER - Automatisation des Livres Journaux de ASTER</b></li> </ul>
<p>Elle permet de réaliser la saisie contrôlée des écritures primaires de la comptabilité des comptables, de générer automatiquement des livres journaux et de procéder au transfert automatique des écritures dans ASTER.</p>

### III - LA POLITIQUE DE COMMUNICATION

La mise en œuvre de la politique de communication a porté, pour l'essentiel, tant sur la communication interne qu'externe. Elle se résume en la diffusion de l'information, l'assistance aux structures du Trésor Public et les relations aussi bien avec les médias que le public.

#### A/ LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

La diffusion de l'information s'est réalisée à travers la distribution et la mise en ligne des numéros ordinaires et spéciaux de la revue « Le Trésorier ». L'innovation en 2011 a été la production d'un numéro spécial sur les manifestations organisées par la Direction Générale à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Il a, en outre, été procédé à l'actualisation du film institutionnel sur le Trésor Public, à la réalisation d'un publi-reportage de l'agenda 2012 et à la distribution de cadeaux d'entreprise.

Par ailleurs, des actions ont été entreprises relativement à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. A cet effet, le site internet du Trésor Public a été transformé en Portail Web dans l'optique de le rendre plus dynamique. Le nouveau « design » du site élaboré, à cette occasion, peut contenir des espaces web de plusieurs services. A cela s'ajoute le déploiement progressif d'une messagerie professionnelle « [tresor.gouv.ci](http://tresor.gouv.ci) » pour les membres du Comité de Direction et leur secrétariat.

#### B/ L'ASSISTANCE AUX STRUCTURES DU TRÉSOR PUBLIC

L'assistance apportée aux structures du Trésor Public en matière de communication s'est traduite par :

- la mise à disposition de bandes dessinées relatives aux principes du Code de déontologie ;
- la contribution à la conception et à l'édition de certains documents techniques (le rapport annuel 2009 du Comité de Suivi des Titres d'Etat et Instruments de Financement, une affiche de campagne contre le choléra et le Guide de Finances Extérieures) ;
- la participation au Marché des Assurances, des Banques et Etablissements Financiers (MABEF) qui s'est déroulé du 12 au 15 octobre 2011.

#### C/ LES RELATIONS AVEC LES MÉDIAS ET LE PUBLIC

Les initiatives entreprises en matière de relations avec les médias et le public ont consisté en des actions visant d'une part, à renforcer l'image du Trésor Public et d'autre part, à informer le grand public sur les activités de l'institution. A cet effet, ont été réalisés :

- le renforcement de la campagne de communication sur l'emprunt obligataire TPCI 6,50%, 2011-2016 ;
- la coordination de la participation de la Direction Générale à une émission télévisée sur l'emprunt obligataire TPCI 6,50%, 2011-2016 ;
- la coordination d'un point de presse visant à éclairer l'opinion publique sur l'apurement de la dette intérieure ;
- la coordination de la cérémonie de première cotation de l'emprunt obligataire TPCI 6,50%, 2011-2016 ;
- la coordination du point de presse sur le résultat de l'emprunt obligataire TPCI 6,50%, 2011-2016 ;
- la diffusion, dans les organes de presse et sur internet, de communiqués relatifs aux rôles des comités de trésorerie ainsi qu'au retrait de l'autorisation d'exercer de certaines Institutions de Microfinance ;
- la publication de la lettre de remerciements du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique aux souscripteurs de l'emprunt obligataire TPCI 6,50%, 2011-2016 ;
- la diffusion de communiqués relatifs aux commissions exigées par certains individus sur la base de prétendues démarches effectuées auprès des services payeurs ;
- la diffusion d'informations relatives au retrait des anciennes formules de chèques et autres effets de commerce de la Banque du Trésor.

## CHAPITRE II

---

# LES REALISATIONS

Les réalisations de l'année 2011 se sont inscrites dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat. Elles ont également trait à la réglementation, à la surveillance ainsi qu'au contrôle du secteur financier et des postes comptables. Des activités d'assistance juridique ont, en outre, été menées.

## **I - L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT**

---

Conformément à ses attributions, le Trésor Public a procédé à l'exécution du budget de l'Etat à travers la mobilisation des ressources et le règlement de l'ensemble des charges publiques.

### **A/ LES RESSOURCES**

Au cours de l'année 2011, les recettes mobilisées se sont élevées à 3 081 321 392 819 F CFA. Elles représentent le produit des recettes de diverses natures que sont :

#### **1. Les recettes fiscales**

Les recettes fiscales qui constituent une part considérable des ressources intérieures mobilisées sont ressorties à 1 652 915 662 990 F CFA, enregistrant une baisse de 6,32 % par rapport à celles de 2010 qui se chiffraient à 1 764 577 939 854 F CFA.

#### **2. Les recettes non fiscales**

Perçues à hauteur de 50 787 304 729 F CFA, les recettes non fiscales sont en baisse, comparativement au montant de 55 934 358 921 F CFA obtenu en 2010.

#### **3. Les dons**

Les dons recueillis en 2011 se répartissent en dons projets d'une valeur de 15 873 167 163 F CFA et en divers autres dons évalués à 65 494 112 974 F CFA, soit un montant total de 81 367 280 137 F CFA. Cette somme fait apparaître une hausse de 115,51 % par rapport à celle de 2010 qui était de 37 755 106 298 F CFA.

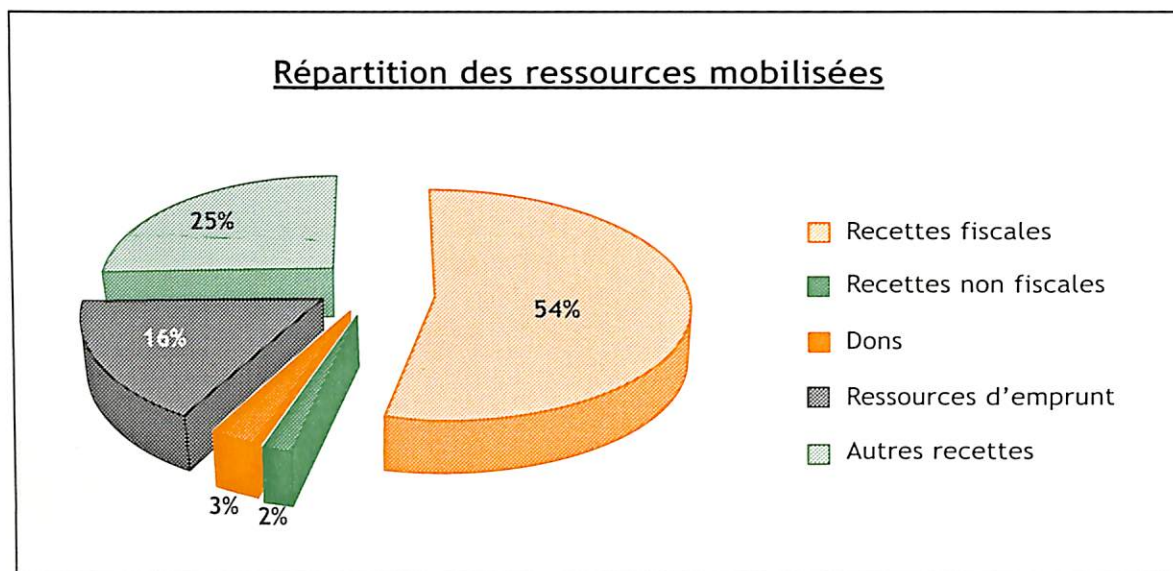
#### **4. Les ressources d'emprunt**

Les recettes extérieures d'emprunt obtenues grâce aux appuis budgétaires et aux financements sur projets se chiffrent à 509 044 291 306 F CFA, soit une hausse substantielle de 471,89% par rapport aux ressources de 2010 qui s'élevaient à 89 010 525 415 F CFA.



## 5. Les autres recettes intérieures et les recettes exceptionnelles

Les rubriques intitulées « autres recettes intérieures » et « recettes exceptionnelles » représentent les ressources intérieures autres que les recettes fiscales et non fiscales. Elles ont été mobilisées à hauteur de 787 206 853 657 F CFA contre un montant de 950 321 891 165 F CFA perçu en 2010.



## B/ LES CHARGES

Les charges au titre du budget 2011 se sont élevées à 3 033 319 298 758 F CFA. Les composantes des dépenses exécutées sont les suivantes :

### 1. Les dépenses courantes

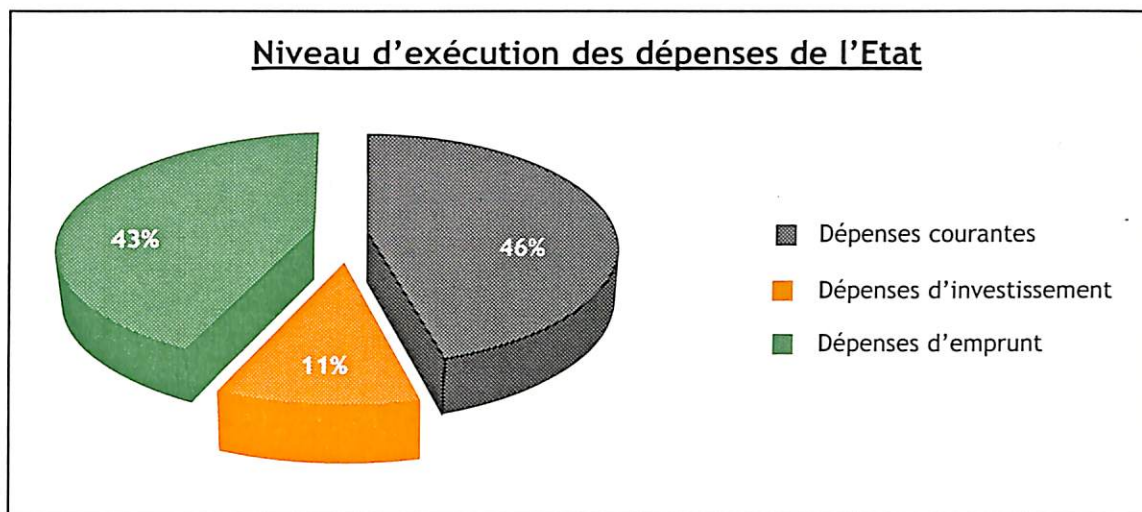
Les dépenses courantes, encore appelées dépenses ordinaires, sont celles liées aux traitements, salaires et indemnités de même que celles afférentes aux subventions et transferts. Leur montant est ressorti à 1 393 346 847 857 F CFA qui représente 45,93 % des dépenses de l'année 2011, contre 53,97 % en 2010.

### 2. Les dépenses d'investissement

Au titre des dépenses d'investissement liées notamment aux financements intérieurs, aux emprunts et dons, les charges supportées ont été de 327 332 056 855 F CFA.

### 3. Les dépenses d'emprunt

Les dépenses d'emprunt sont celles qui relèvent des paiements effectués dans le cadre du règlement du stock des arriérés de la dette publique. En 2011, lesdites dépenses ont sensiblement augmenté et se sont chiffrées à 1 312 640 394 046 F CFA contre 874 854 319 844 F CFA en 2010.



Au total, les opérations de mobilisation des ressources et de règlement des dépenses effectuées par le Trésor Public ont abouti à un solde excédentaire comme ce fut le cas en 2010. Toutefois, le solde excédentaire de 48 002 094 061 F CFA réalisé en 2011 demeure largement inférieur à celui de l'année précédente qui est ressorti à 92 284 989 442 F CFA.

## II - LA REGLEMENTATION, LA SURVEILLANCE ET LE CONTROLE

Dans l'exercice de ses missions, le Trésor Public est intervenu dans le cadre de la réglementation, de la surveillance et du contrôle du secteur bancaire et financier ainsi que des postes comptables.

### A/ LE SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER

Les activités de réglementation, de surveillance et de contrôle relatives au secteur bancaire et financier ont visé les banques, les institutions de microfinance, les compagnies d'assurances et les opérations financières avec l'étranger.

#### 1. Les banques

Au niveau des banques, les actions menées ont concerné l'élaboration de projets de textes réglementaires, la régularisation des incidents de paiement, la production de documents et la réalisation d'activités diverses.

## a) L'élaboration de projets de textes réglementaires

Le Trésor Public a œuvré à :

- l'élaboration d'un projet d'arrêté sur la définition et la fixation du taux d'intérêt légal en vigueur pour l'année civile 2011 ;
- la rédaction d'un projet d'arrêté sur les conditions de liquidation et celles déterminant la nomination de liquidateurs du Fonds de Garantie des Coopératives Café Cacao et du Crédit Solidaire, conformément aux décisions des 78<sup>ème</sup> et 79<sup>ème</sup> sessions de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) ;
- la production, en vue de leur adoption, des projets de textes portant modification du règlement intérieur, du budget, de la composition et du plan d'actions du COSMOPA (Comité de Suivi de la mise en œuvre du Plan d'Actions, de la Promotion, de la Bancarisation et de l'utilisation des Moyens de Paiement scripturaux).

## b) La régularisation des incidents de paiement

En matière de régularisation des incidents de paiement, ont fait l'objet de traitement, 1 489 dossiers présentant les caractéristiques suivantes :

- Montant total des dossiers traités : 1 111 864 647 F CFA
- Nombre de dossiers pénalisés : 1 263
- Montant des dossiers pénalisés : 616 287 953 F CFA
- Montant des pénalités : 45 875 000 F CFA
- Nombre de dossiers exonérés : 226
- Montant des dossiers exonérés : 495 576 694 F CFA

Il importe de constater que les dossiers pénalisés représentent 84,82 % de l'ensemble des dossiers traités en nombre et seulement 55,43 % en valeur.

## c) La production de documents

Au cours de l'année 2011, des notes ainsi que des projets de communication et de termes de référence ont été produits, à savoir :

- une note sur la situation financière d'une banque de la place et une autre sur la PNG (Position Nette du Gouvernement) ;
- un projet de communication du Ministre de l'Economie et des Finances relatif au 22<sup>ème</sup> Forum Crans Montana, tenu du 22 au 25 juin 2011 ;

- une note sur les ventes pyramidales dissimulant un type d'arnaque de la population ;
- un projet de communication du Ministre de l'Economie et des Finances sur le thème « L'amélioration de l'image et de la notoriété d'un pays grâce à la sécurisation de ses ressources financières et de ses paiements : billets de banque et documents d'aide à la bonne gouvernance » ;
- des notes sur les situations financière et prudentielle des banques à capitaux publics ;
- un projet de termes de référence sur le thème « Le coût du crédit et la compétitivité des banques ivoiriennes » ;
- un projet de communication du Trésor Public sur le thème « Efficacité de l'action des établissements bancaires et financiers de l'Etat au service des opérateurs économiques et des populations et les solutions financières alternatives », pour les journées portes ouvertes du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- une note technique sur les réserves obligatoires ;
- une note intitulée « Coopération monétaire entre la République de Côte d'Ivoire et les pays membres de l'UMOA : compte d'opérations, avantages et inconvénients » ;
- un manuel didactique dénommé « Guide des clients de Banques et Etablissements Financiers ».

#### **d) La réalisation d'activités diverses**

Les dossiers traités ont porté sur :

- l'examen de demandes de dérogation à l'article 14 de la loi portant réglementation bancaire au profit de 5 personnes physiques ;
- la participation du Trésor Public à la 8<sup>ème</sup> édition du Marché des Assurances, des Banques et Etablissements Financiers (MABEF) ;
- la transmission aux banques d'Etat d'informations relatives à la mission du FMI, du 17 au 30 août 2011 ;
- la désignation par les banques de points focaux afin de fluidifier les informations ;
- la transmission de plans de recapitalisation et de renforcement des fonds propres adressés aux banques en infraction vis-à-vis de la réglementation ;
- la diffusion d'un communiqué de presse relatif à l'existence d'une structure illégale dénommée « Banque Nationale de Trésorerie Côte d'Ivoire (BNTCI) » exerçant des activités de banque ;

- l'élaboration d'une base de données permettant de recueillir des informations auprès des banques ;
- la révision du tableau des agences bancaires et la liste des banques afin d'y intégrer les dernières évolutions intervenues dans le secteur ;
- l'amélioration du progiciel de gestion des incidents de paiement avec l'introduction de modules de recherches rapides.

## 2. Les Institutions de Microfinance

Les interventions du Trésor Public se rapportant aux institutions de microfinance (IMF) se sont principalement réalisées à travers des activités de surveillance donnant parfois lieu à des sanctions.

### a) Les activités de surveillance

Les activités de surveillance ont porté sur la délivrance des autorisations d'exercer et la mise en œuvre de certains contrôles.

#### • La délivrance des autorisations d'exercer

8 dossiers de demandes d'autorisation d'exercer dont 3 demandes d'agrément et 5 demandes de signature de convention ont été reçus en 2011. Ce nombre est nettement en deçà des 30 dossiers réceptionnés l'année précédente. Cette baisse drastique des demandes d'autorisation d'exercer s'explique par la réticence des promoteurs à investir après la crise post-électorale.

Suite à leur instruction, 3 demandes de signature de convention ont été rejetées. Les 5 autres demandes d'autorisation sont en cours de traitement.

#### • L'exercice des opérations de contrôle

Les contrôles réalisés sont de deux types, à savoir, les contrôles sur pièces et les contrôles sur place.

##### \* *Les contrôles sur pièces*

L'activité de contrôle sur pièces s'exerce sur les états financiers et les rapports de contrôle produits par les institutions de microfinance.

Les états financiers enregistrés au cours de l'année 2011 sont au nombre de 34 sur un total de 73 attendus, soit un taux de transmission de 46% contre 47% en 2010. L'analyse de ces états a mis en relief les anomalies suivantes :

- la non production des états de calcul des ratios ;
- les erreurs de comptabilisation des crédits en souffrance ;

- le déséquilibre des états financiers ;
- les résultats déficitaires de la quasi-totalité des structures ;
- les difficultés à respecter le canevas du nouveau référentiel comptable.

Les rapports des contrôles internes effectués dans les caisses de base par les IMF organisées en réseau ont été de 91 en 2011 contre 93 reçus en 2010.

L'examen desdits rapports a fait ressortir plusieurs insuffisances dans le fonctionnement des IMF, dont :

- la non fiabilité des états financiers imputable aux défaillances des logiciels d'exploitation ;
- la non adoption du budget de fonctionnement par les instances habilitées à cet effet ;
- le faible taux de recouvrement des créances en souffrance ;
- les dépassements budgétaires ;
- la forte dégradation du portefeuille de crédit, etc.

#### \* *Les contrôles sur place*

Sur 44 missions d'inspection prévues, 6 ont pu être conduites, soit un taux de réalisation de 13,6%. Ce taux, largement en deçà des 58,8% de l'année 2010, s'explique tant par la reprise tardive des activités suite à la crise post-électorale que par la suspension des missions dans le dernier trimestre de l'année 2011.

Les contrôles ont permis de procéder aux constats suivants :

- la faible implication des membres des organes dans le fonctionnement des caisses ;
- l'existence de conflits entre élus et salariés, d'une part, et entre les caisses de base et l'institution faîtière, d'autre part ;
- la dégradation de la qualité du portefeuille due à l'absence de rigueur dans l'étude, le montage et le suivi du crédit ;
- l'absence ou la mauvaise tenue des documents comptables dans la plupart des caisses ;
- le non respect de certaines normes de gestion prudentielle édictées par les Instructions de la BCEAO.

## b) Les sanctions

Les sanctions prononcées au cours de l'année 2011 sont aussi bien d'ordre pécuniaire qu'administratif.

- **Les sanctions pécuniaires**

Les sanctions prononcées à l'encontre de certaines IMF l'ont été essentiellement en raison du non respect, par celles-ci, du délai de transmission des états financiers.

En dépit de la prorogation au 30 septembre 2011 du délai de transmission des états financiers, initialement fixé par les textes en vigueur au 30 juin, 8 structures ont transmis hors délai leurs états financiers. Conformément aux dispositions légales, il leur a été infligé une pénalité pour communication hors délai d'états financiers.

- **Les sanctions administratives**

Les sanctions administratives ont concerné la fermeture de caisses illicites, la mise sous surveillance rapprochée de structures défailtantes et le retrait d'agrément.

S'agissant de la fermeture des caisses illicites, la Commission Nationale pour la Microfinance (CNM) s'est prononcée en 2011 en faveur de la fermeture de 2 IMF.

La mise sous surveillance rapprochée a concerné 2 structures, ce qui porte à 13 le nombre total d'institutions de microfinance sous surveillance rapprochée en 2011.

Le retrait d'agrément a été décidé à l'encontre de 44 institutions de microfinance au cours de l'année. Les structures concernées peuvent, selon les motifs retenus, être réparties comme suit :

- 23 pour cessation d'activité sans préavis ;
- 8 en raison de leur non viabilité ;
- 13 pour défaut de communication d'informations financières à la tutelle.

### 3. Les compagnies d'assurances

Les activités liées à l'assainissement et au développement du secteur des assurances ont conduit au traitement de demandes de divers ordres ainsi qu'à la réalisation d'activités de contrôle.

#### a) Le traitement des demandes

- **Les demandes d'agrément**

Elles sont de 3 types et concernent les demandes d'agrément de sociétés, les demandes d'agrément de dirigeants et les demandes d'agrément de courtiers d'assurances.

S'agissant des sociétés, 2 demandes d'agrément ont été réceptionnées et traitées. L'une a obtenu l'avis favorable de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) lors de sa 66<sup>ème</sup> session ordinaire tenue du 12 au 15 décembre 2011 à Libreville. Quant à l'autre demande, des observations relatives au dossier ont été émises et portées à la connaissance des promoteurs.

En ce qui concerne les demandes d'agrément des dirigeants, 2 dirigeants ont été agréés et 3 dossiers ont été transmis à la CRCA, pour avis.

Par ailleurs, il a été demandé à une société dont la durée de l'intérim du Directeur Général a excédé le délai réglementaire de 3 mois, de se conformer à la Circulaire n° 00175/C/CRCA/CIMA/PDT/2002 fixant la durée maximale de l'intérim, en procédant à la nomination d'un Directeur Général.

Relativement aux courtiers d'assurances, 6 demandes d'agrément ont fait l'objet d'étude. Des observations ont été notifiées aux différents requérants pour complément d'informations à apporter au dossier.

- **Les autres demandes**

Elles portent sur l'obtention de visas de contrats d'assurances, la délivrance de cartes professionnelles et les autorisations diverses.

- \* **Les demandes de visas de contrats d'assurances**

L'examen des demandes de visa réceptionnées a permis à 7 sociétés d'assurances d'obtenir 17 visas de contrats d'assurances.

- \* **Les demandes de délivrance de cartes professionnelles**

Au titre des cartes professionnelles, 60 cartes d'agents généraux et d'agents mandataires ont été délivrées suite à des demandes formulées.

813 autres demandes de cartes professionnelles traitées ont donné lieu à l'envoi de correspondances aux sociétés concernées afin qu'elles régularisent la situation de leurs agents.

- \* **Les autorisations diverses**

Les demandes d'autorisation de divers ordres examinées ont trait à la réévaluation d'actifs, au placement de risques en réassurance à l'étranger, à l'homologation de plus values sur des titres financiers, à l'augmentation de capital social et à la modification de statuts.

## **b) La réalisation d'activités de contrôle**

Ces activités concernent d'une part, le contrôle des sociétés d'assurances et d'autre part, le contrôle des courtiers d'assurances.



- **Le contrôle des sociétés d'assurances**

Au cours de l'année, 18 sociétés d'assurances pratiquant la branche IARD (Incendies, Accidents et Risques Divers) ont fait l'objet de contrôle portant sur le reversement de 2% de la prime RC (Responsabilité Civile) payée par les assurés au profit du Fonds de Garantie Automobile.

En outre, 3 sociétés ont été contrôlées conformément à la mise en œuvre des nouvelles dispositions de l'article 13 du code des assurances.

- **Le contrôle des courtiers d'assurances**

Il a porté sur le niveau d'encaissement et de reversement des primes des exercices 2009 et 2010, les comptes de résultat desdits exercices et l'état des arriérés de primes par compagnie. Il a, en outre, permis de vérifier la régularité du niveau de la garantie financière ainsi que la rentabilité de l'activité.

Au total, 13 courtiers d'assurances ont fait l'objet de contrôles qui ont été sanctionnés par la rédaction de rapports.

#### **4. Les opérations financières avec l'étranger**

Dans le cadre des transactions financières avec l'étranger, plusieurs dossiers ont été instruits et ont trait aux activités ci-après :

##### **a) Les exportations avec paiement en Francs CFA**

Au cours de l'année 2011, au titre du rapatriement des recettes d'exportation, 10 092 dossiers pour un montant de 421 081 017 263 F CFA de marchandises exportées ont été traités.

En 2010 et 2009, il y a eu respectivement 383 177 677 053 F CFA et 207 286 473 114 F CFA de marchandises exportées, soit les hausses suivantes :

- 9,89 % par rapport au volume exporté en 2010 ;
- 103,14 % par rapport au volume exporté en 2009.

##### **b) Les comptes en devises**

Les dossiers de demande d'ouverture et de renouvellement de comptes en devises traités, en application de la réglementation en vigueur, sont relatifs aux :

- comptes intérieurs en devises ;
- comptes de résidents à l'étranger ;
- comptes étrangers en devises.

### **c) Les bureaux de change manuel**

Le traitement des dossiers relatifs aux bureaux de change manuel en 2011 fait ressortir ce qui suit :

- 1 demande d'agrément ;
- 4 bureaux de change manuel ayant reçu l'avis favorable de la BCEAO ;
- 4 bureaux de change manuel agréés.

### **d) Les investissements et emprunts étrangers**

Au titre des mouvements de capitaux étrangers, 15 dossiers d'investissement et 21 dossiers d'emprunt ont été enregistrés au cours de l'année 2011, pour des montants respectifs de 50 545 791 806 F CFA et de 863 155 728 628 F CFA.

### **e) Le rapatriement des recettes d'exportation**

99 dossiers relatifs à des déclarations d'emprunt à l'étranger concernant des préfinancements d'activités d'exportation ont été traités. Ces préfinancements ont été obtenus par une dizaine d'entreprises résidentes pour un montant global de 136 627 716 743 F CFA.

### **f) La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme**

Suite au report en 2012 de la visite sur place des experts évaluateurs dans le cadre de l'Evaluation Mutuelle de la Côte d'Ivoire, les activités relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme se sont résumées essentiellement à des réunions et rencontres, au renforcement des capacités, au renforcement du cadre légal et institutionnel ainsi qu'à la production des statistiques.

### **g) Les transferts**

Conformément aux dispositions de la réglementation des changes en vigueur, les banques ayant la qualité d'intermédiaire agréé ont été invitées à communiquer, au Trésor Public, l'état mensuel détaillé des paiements internationaux reçus hors Côte d'Ivoire et des transferts émis à destination du reste du monde.

L'exploitation des données reçues a permis de constater que les paiements reçus du reste du monde en 2011 se sont établis à 3 100 987 000 000 F CFA, contre 2 407 742 000 000 F CFA au titre des transferts émis à destination de l'étranger, soit un solde global excédentaire de 693 245 000 000 F CFA.

La répartition de ces montants selon les motifs économiques se résume dans le tableau ci-dessous :

DESIGNATION	REÇUS	EMIS
Biens	78,01%	71,26%
Services	9,33%	11,80%
Revenus	1,68%	6,00%
Transferts courants	4,73%	3,98%
Opérations en capital	0,26%	0,17%
Investissements directs	0,79%	0,63%
Autres opérations financières	5,20%	6,16%

Il convient de noter qu'en 2011, les opérations financières avec l'étranger ont été marquées par la prépondérance des règlements de factures de biens tant en entrée (encaissements de devises) qu'en sortie (décaissements de devises). En termes relatifs, les paiements enregistrés ont porté essentiellement sur le rapatriement des recettes d'exportation à hauteur de 78,01% des devises encaissées et le financement des importations de biens avec 71,26% des sorties de devises.

## B/ LES POSTES COMPTABLES

Les interventions du Trésor Public en matière de réglementation, de surveillance et de contrôle des postes comptables ont, notamment, porté sur l'élaboration de nouvelles instructions comptables et la réalisation de nombreuses missions.

### 1. Les nouvelles instructions comptables

Le dispositif réglementaire qui régit l'activité comptable a été renforcé au cours de l'année 2011 par l'élaboration de 8 nouvelles instructions comptables :

- Instruction comptable n° 0122 MEF/DGTCP/DCP du 19 janvier 2011 relative à la comptabilisation des opérations des Trésoreries Principales des Ministères ;
- Instruction comptable n° 0125 MEF/DGTCP/DCP du 19 janvier 2011 portant nouvelles options applicables à l'ensemble des postes comptables à partir de la gestion 2011 ;
- Instruction comptable n° 0424 MEF/DGTCP/DCP du 07 mars 2011 relative au traitement des recettes affectées recouvrées par les Receveurs des Impôts ;

- Instruction comptable n° 0476 MEF/DGTCP/DCP du 15 mars 2011 portant harmonisation des données de la DGI et celles de REC relatives aux émissions, recouvrements, dégrèvements et annulations d'impôts ;
- Instruction comptable n° 0782 MEF/DGTCP/DCP du 26 mai 2011 relative aux procédures de comptabilisation du produit de la Taxe Spécifique Unique destiné au financement de la construction du troisième pont d'Abidjan ;
- Instruction comptable n° 0783 MEF/DGTCP/DCP du 26 mai 2011 relative aux procédures de comptabilisation du produit de la TSU affecté au remboursement de la dette à la consommation à l'égard de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) ;
- Instruction comptable n° 0784 MEF/DGTCP/DCP du 26 mai 2011 relative aux procédures de comptabilisation du produit de la TSU affecté à l'Etat, à la dotation en carburant des forces armées, au Fonds d'Entretien Routier et au marquage chimique des produits ;
- Instruction comptable n° 0826 MEF/DGTCP/DCP du 30 mai 2011 relative à la procédure d'élaboration des comptes de gestion des comptables principaux pour les opérations de l'Etat.

## 2. Les missions réalisées

255 missions de contrôle ont été effectuées dans les services en 2011. Elles ont porté sur des passations de service et des vérifications qui ont conduit à la prise de conclusions.

### a) Les missions de passation de service

Au nombre de 124, les missions de passation de charges ou d'ouverture de poste ont été effectuées dans les services suivants :

- Inspection Générale Trésor	3
- Directions centrales	5
- Postes Comptables Généraux	9
- Trésoreries Générales	46
- Trésoreries Principales	5
- Trésoreries	8
- Paeries à l'étranger	3
- Paeries de Département	6
- Etablissements Publics Nationaux	11
- Postes Comptables de la Direction Générale des Impôts	23

- Poste Comptable de la Direction Générale des Douanes 1
- Autres structures 4

## b) Les missions de vérification

La plupart des 131 missions de vérification réalisées n'ont porté que sur des contrôles comptables limités du fait de la destruction de la quasi-totalité des supports comptables suite à la crise post-électorale. Elles ont été conduites dans les structures ci-après :

- Postes Comptables Généraux 3
- Trésoreries Générales 24
- Trésoreries Principales 16
- Trésoreries 9
- Paieries à l'étranger 16
- Paierie de District 1
- Paieries de Départements 5
- Etablissements Publics Nationaux 26
- Postes Comptables de la Direction Générale des Impôts 25
- Régies de recettes ou de dépenses 4
- Autres structures 2

Les contrôles effectués au cours des missions ont donné lieu à de nombreux constats dont font mention certaines conclusions.

## c) Les conclusions des missions de contrôle

Elles procèdent du contrôle et de l'examen réalisés par les missions sur différents aspects du fonctionnement des services.

- **La gestion des disponibilités**

La gestion des disponibilités présente des cas de satisfaction se traduisant, de manière générale, par la maîtrise au plan technique du système par les comptables. Les missions de contrôle ont porté sur des cas de pillages et de cambriolages de postes allant jusqu'à l'ouverture de coffres-forts ou à leur vol.

Cette situation a permis de relever des irrégularités auxquelles se sont ajoutés des manquements et insuffisances dont :

- des opérations de dépenses non justifiées ;
- des recettes traitées lors de la fermeture de la BCEAO ;

- des manquants de caisse non justifiés ;
- des manquants de caisse antérieurs non régularisés ;
- des manquements et irrégularités observés sur des certificats de concordance bancaire, en l'occurrence, des diligences insuffisantes en matière d'apurement de certaines rubriques, des cas de non production du certificat de concordance, des problèmes de fiabilité et de sincérité des documents produits ;
- des cas de prévarication à travers divers retraits effectués et non reversés à la caisse ;
- des remises de chèques aux bénéficiaires sans comptabilisation.

- **La gestion des valeurs inactives**

De l'examen de la gestion des valeurs inactives, se dégagent des conclusions qui portent essentiellement sur le dispositif administratif et comptable. Si en dépit des pillages de postes perpétrés pendant la crise post-électorale, cette gestion s'est faite de manière conforme aux textes et règlements en vigueur, des problèmes et dysfonctionnements ont toutefois été relevés. Il s'agit :

- de vols de valeurs inactives à l'occasion du braquage et du pillage de postes comptables ;
- de l'incinération de valeurs inactives ;
- de constats de valeurs manquantes ayant occasionné des propositions de débits ;
- du suivi administratif et comptable non satisfaisant des valeurs inactives.

- **La tenue de la comptabilité**

Les missions ont constaté que d'importants efforts ont été faits pour assainir les comptabilités avec, notamment, leur rapide remise en état après la crise. En outre, des avancées ont été notées en ce qui concerne le respect des textes en vigueur et la résorption des anomalies signalées lors des contrôles précédents. Ces constatations favorables n'ont cependant pas occulté la présence d'anomalies et d'irrégularités d'ordre comptable telles que :

- la tenue non satisfaisante de la comptabilité caractérisée par la non ouverture de livres comptables, l'existence de ratures et surcharges, l'usage de crayon, l'absence de signature et de cachet sur certains livres comptables, le non respect des délais de production de la comptabilité ;
- le non respect des instructions comptables et dispositifs de gestion ;

- le défaut de concordance de montants entre des comptes similaires ;
- l'apurement non satisfaisant des comptes d'imputation provisoire ;
- des écarts entre les balances de sortie et les balances d'entrée au niveau de certains comptes ;
- le défaut de régularisation des comptes d'imputation provisoire ;
- des écarts entre les données du livre centralisateur et celles des livres divisionnaires et des bordereaux ;
- des écarts entre la comptabilité et les pièces justificatives ;
- des divergences entre les données comptables et les états extracomptables ;
- les retards de production des comptes de gestion.

- **Le recouvrement des recettes**

Les actions mises en œuvre par les postes comptables chargés du recouvrement des recettes ont été soumises à des contrôles. Il en ressort quelques points positifs à travers l'atteinte des objectifs de recouvrement, l'application des textes et directives sur les recettes ainsi que les efforts notables de gestion. Des problèmes ont néanmoins été identifiés et concernent essentiellement les aspects suivants :

- le retard des émissions fiscales 2011 ;
- la mauvaise qualité de l'assiette fiscale et des problèmes d'assignation d'impôts ;
- les difficultés de recouvrements dues à la guerre ;
- les résistances au paiement de l'impôt foncier ;
- l'absence de comptes contribuables pour imputer les recouvrements liés aux crédits d'impôts ;
- le retard dans la comptabilisation des recettes recouvrées ;
- l'importance des soldes des comptes d'imputation provisoire ;
- l'insuffisance du personnel technique affecté au recouvrement ;
- l'insuffisance des moyens matériels dégagés pour le recouvrement (locaux, équipements techniques, fournitures de bureau, véhicules, supports comptables) ;
- l'importance des restes à recouvrer au titre des subventions et des recettes propres ;
- l'absence de contrôle et de suivi du recouvrement sur une longue période.

### • Le règlement des dépenses publiques

Les contrôles opérés relativement à l'exécution des dépenses publiques ont mis en exergue, de manière générale, le respect par les comptables des principes de gestion et de comptabilisation des dépenses. Ceci s'est traduit, notamment, par la comptabilisation des prises en charge et des règlements ainsi que la production des pièces justificatives des dépenses.

Des manquements et irrégularités liés, en l'occurrence, à l'insuffisance des contrôles de payeur et de caissier ont cependant été relevés et portent sur :

- le paiement en l'absence d'ordonnancement préalable ;
- la perte de dossiers d'ordonnancement ;
- des écarts entre la comptabilité et les pièces justificatives ;
- le non respect de l'antériorité dans l'apurement des dépenses ;
- la non application de la règle de déchéance quadriennale ;
- l'importance des restes à payer.

### • La gestion administrative des services et postes comptables

Les contrôles ont porté sur l'organisation et le fonctionnement des services. Leur restitution fait ressortir une situation générale de gestion administrative favorable présentant des services qui reprennent progressivement leur fonctionnement après avoir subi des actes de pillage et de vandalisme. Des constats négatifs ont tout de même été identifiés et portent sur des problèmes liés :

- à l'organisation et au fonctionnement des services ;
- à la qualité des relations professionnelles ;
- à l'éthique et à la déontologie ;
- aux besoins en ressources humaines et en moyens généraux.

Au total, de nombreux points positifs sont à mettre à l'actif des services contrôlés qui, pour certains, ont été durement éprouvés dans leur fonctionnement suite aux pillages et cambriolages perpétrés lors de la crise post-électorale. D'importantes difficultés ont, par ailleurs, été identifiées et ne sont pas toutes imputables à la crise. Quelle que soit leur origine, celles-ci ont fait l'objet de recommandations en vue de leurs corrections.



## III - L'ASSISTANCE JURIDIQUE

---

L'intervention du Trésor Public, en matière d'assistance juridique, porte sur la gestion du contentieux, le conseil et l'expertise juridique ainsi que sur les enquêtes et investigations.

### A/ LA GESTION DU CONTENTIEUX

Elle implique la gestion des procédures civiles et pénales, des créances, des procédures diverses de même que celle des réparations civiles.

#### 1. Les procédures civiles et pénales

Au cours de l'année, 706 dossiers de contentieux non administratifs ont fait l'objet de traitement. Il s'agit de :

- 672 dossiers faisant l'objet de procédure civile dont 102 affaires pendantes devant les juridictions ;
- 32 dossiers objet de procédure pénale ;
- 02 dossiers de détournements de deniers publics.

#### 2. Les créances

6 dossiers de créances ont été ouverts au cours de l'année et 6 titres de perception d'une valeur de 581 175 962 F CFA ont été reçus en vue de leur suivi.

#### 3. Les réparations civiles

Le traitement des dossiers de réparations civiles renvoie à la confection de documents destinés à l'indemnisation effective des victimes et au paiement des honoraires des Conseils de l'Etat.

Au cours de l'année, 63 dossiers d'un montant global de 2 023 433 072 F CFA ont été programmés dont 37 ont été signés par le Ministre de l'Economie et des Finances. Ce sont :

- 6 dossiers de dommages matériels pour la somme de 4 819 076 F CFA ;
- 18 dossiers de dommages et intérêts (corporels et autres) d'un montant de 1 482 252 183 F CFA ;
- 13 dossiers d'honoraires d'une valeur de 232 252 183 F CFA.

36 des dossiers signés ont, par la suite, été mis en ordonnancement pour un montant total de 1 566 343 761 F CFA.

## 4. Les procédures diverses

En ce qui concerne les procédures diverses, 21 dossiers ont été réceptionnés. Il s'agit de :

- 7 dossiers de demande de remboursement de cautionnements de Comptables Publics ;
- 4 dossiers de prestation de serment de Comptables Publics (Trésoriers) ;
- 10 dossiers d'Agents Comptables.

## B/ LE CONSEIL ET L'EXPERTISE JURIDIQUE

Les activités liées au conseil et à l'expertise juridique visent essentiellement la double mission de traitement des dossiers de consultation et de contentieux administratif.

### 1. La consultation

Elle a lieu lorsque le Trésor Public est sollicité soit pour la rédaction d'une convention, soit pour l'émission d'un avis sur :

- des projets de textes de convention ;
- l'exécution des conventions auxquelles l'Etat est partie ;
- l'opportunité d'une action judiciaire ;
- les solutions susceptibles de permettre le règlement de certains conflits auxquels l'Etat est partie.

Au cours de l'année, ce sont 77 dossiers d'avis et de consultations juridiques et 13 dossiers pour examen de projets de lois, de décrets et d'arrêtés qui ont fait l'objet de traitement, soit 90 dossiers provenant de l'Etat et de ses démembrements ainsi que de personnes physiques ou de personnes morales de droit privé.

Au nombre de 56, les requêtes émanant de l'Etat et de ses démembrements ont essentiellement porté sur des demandes d'avis relatives à des projets de textes. Les 44 dossiers provenant des personnes physiques ou personnes morales de droit privé étant pour la plupart le fait d'auxiliaires de justice (Avocats, Huissiers...) constitués dans le cadre de procédures administratives et juridictionnelles (recours pour excès de pouvoir) ou requis pour l'exécution de décisions de justice.

### 2. Le contentieux administratif

Ce contentieux est relatif au traitement des dossiers d'indemnisation des victimes des activités de l'Etat et singulièrement des accidents de la circulation dans lesquels sont impliqués les véhicules de l'Etat.

Durant l'année, 42 dossiers d'accidents de la circulation ont été ouverts dont 2 ont fait l'objet de procès-verbal de transaction et 5 de protocole d'accord transactionnel. Les 35 autres dossiers sont en cours de traitement parce qu'en attente de pièces à fournir soit par l'administration, soit par les victimes ou les compagnies d'assurances.

## **C/ LES ENQUÊTES ET INVESTIGATIONS**

Au titre des activités d'enquêtes et investigations, le Trésor Public a réceptionné et procédé au suivi des 33 dossiers classés ci-après :

- 2 dossiers de détournement de deniers publics ;
- 17 dossiers de procédure pénale ;
- 14 dossiers relatifs à diverses enquêtes et investigations.

## CONCLUSION

*Les*

perturbations socio-politiques survenues au début de l'année ont quelque peu entravé le déroulement normal des activités du Trésor Public. En dépit des difficultés rencontrées, l'institution a pu accomplir, de manière satisfaisante, les missions relevant de sa compétence.

Ainsi, outre ses fonctions traditionnelles liées à l'exécution du budget de l'Etat, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a mené à bien celles relatives à la surveillance et au contrôle de divers secteurs d'activité, tout en jouant pleinement sa part dans le processus de reconstruction post-crise.

Les innovations majeures enregistrées dans le sens de la réorganisation des services ainsi que la redynamisation de la politique sociale devront, assurément, contribuer substantiellement à faire du Trésor Public une administration de référence.

# ANNEXE

LE TABLEAU SYNTHETIQUE D'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2011

	Charges	Ressources
<b>A - BUDGET GENERAL</b>		
Titre I : Dette Publique (ACDP)	1 312 640 394 046	-
* Dette intérieure - capital	835 392 789 794	
* Dette intérieure - intérêt et frais	94 277 782 500	
* Dette extérieure - capital	239 785 885 335	
* Dette extérieure - intérêt et frais	74 742 401 886	
* Dette extérieure rééchelonnée - capital	8 111 398 631	
* Dette extérieure rééchelonnée - intérêt et frais	24 794 776 322	
* Autres charges exceptionnelles	35 535 359 578	
Titre II : Dépenses ordinaires (TPC)	1 393 346 847 857	-
* Dépenses relatives au personnel	719 852 631 346	
* Autres dépenses de fonctionnement	673 494 216 511	
Titre III : Dépenses d'investissement	327 332 056 855	
* Investissement sur financement intérieur (PGT)	126 164 128 448	
* Investissement sur financement intérieur (ACDP)	44 685 562 944	
* Investissement sur financement intérieur (PGFDS)	13 099 003 411	
* Investissement sur financement intérieur (Autres postes comptables)	84 239 274 390	
* Investissement sur emprunts (ACDP)	26 283 783 685	
* Investissement sur dons (ACDP)	32 860 303 977	
<b>= Dépenses de l'année</b>	<b>3 033 319 298 758</b>	
Recettes intérieures 911 & 912		2 490 206 835 530
* Recettes fiscales		1 652 915 662 990
* Recettes non fiscales		50 084 318 883
* Autres recettes intérieures		780 944 632 222
* Recettes exceptionnelles		6 262 221 435
Recettes extérieures 914		590 411 571 443
* Recettes extérieures d'appui budgétaire		529 352 758 855
- FMI		121 700 000 000
- Banque Mondiale		71 517 579 251
- Autres emprunts		270 641 066 630
- Autres dons		65 494 112 974
* Recettes extérieures sur projet		61 058 812 588
- Dons projets		15 873 167 163
- Emprunts projets		45 185 645 425
<b>= Recettes de l'année</b>		<b>3 080 618 406 973</b>
<b>B - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR (TITRE IV)</b>		
Comptes de prêts		702 985 846
* Versements des entreprises		702 985 846
Comptes de garanties et d'aval		-
* Bons du Trésor sur formule		-
TOTAL COMPTES SPECIAUX DU TRESOR		702 985 846
TOTAL EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES (A + B)	3 033 319 298 758	3 081 321 392 819
SOLDE D'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES solde débiteur du compte 98	48 002 094 061	

Source : Compte Général de l'Administration des Finances



**ZEN Communication**

Graphisme - Edition - Cadeaux d'Entreprise - Régie Publicitaire - Site web  
• 06 B.P. 1404 Abidjan 06 • Tél.: (225) 22.42.40.90 / 22.42.52.15 • Fax : (225) 22.42.63.19  
• info@zen-communication.com • www.zen-communication.com



# RAPPORT ANNUEL 2011

**DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**  
B.P. V 98 Abidjan - Côte d'Ivoire • Tél.: (225) 20.25.38.00 • Fax : (225) 20.21.35.87  
Email : [info@tresor.gouv.ci](mailto:info@tresor.gouv.ci) • Site : [www.tresor.gouv.ci](http://www.tresor.gouv.ci)